



Fédération Nationale

Sport en Milieu Rural



Le sport loisir
pour animer
nos villages !



www.sportrural.fr

Le sport loisir pour animer nos villages !



2

Une Fédération Sportive pour le Milieu Rural

Depuis 1983, la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (FNSMR) se positionne comme un acteur majeur du milieu rural et répond à une mission unique en France dans le paysage sportif.

La FNSMR a pour mission d'**animer et de développer le milieu rural par le biais de l'activité sportive de loisir accessible au plus grand nombre.**

Nous sommes en effet convaincus que la pratique sportive de loisir est créatrice de lien social et qu'elle participe au dynamisme, à l'animation et à l'attractivité des territoires ruraux.

La FNSMR défend une vision du sport fondée sur des valeurs :

- Le principe associatif : bénévolat, éducation permanente...
- La promotion et la préservation du milieu rural : défense de l'environnement, richesse et diversité des activités, respect des particularismes et des identités locales...
- L'animation et le développement du milieu rural : maintien d'un milieu rural vivant et attractif
- L'accessibilité à la pratique sportive : tarifs, lieux et modalités de pratique
- La mutualisation et la solidarité : un réseau fort et structuré (plus de 1 000 associations et 70 000 adhérents individuels)

Ces valeurs sont déclinées au travers de cinq axes de développement autour desquels s'articulent les actions de la FNSMR :

- Renforcer la cohésion sociale dans les villages et participer au maintien des traditions locales
- Participer à la création d'emplois
- Favoriser la promotion sociale des acteurs, l'accès des jeunes et des femmes aux responsabilités
- Favoriser les actions porteuses de développement pour les territoires, afin de déclencher des retombées économiques induites
- Participer au maintien et à l'entretien de l'espace naturel et patrimonial

Adhérer à la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural, c'est adhérer à ces valeurs et donc contribuer à l'animation de votre territoire et au renforcement du lien social.

En tant que Président, c'est ce message que j'entends porter, pour défendre une autre idée du sport.

Christian LEGEARD
Président de la FNSMR



La FNSMR : une Fédération multisports

agrée par le Ministère et membre du Comité Olympique et Sportif

Une mission : le sport accessible à tous et partout !



Des tarifs attractifs

qui s'inscrivent dans la logique d'accessibilité défendue par la FNSMR



Une Fédération structurée :

+70 000
Licenciés

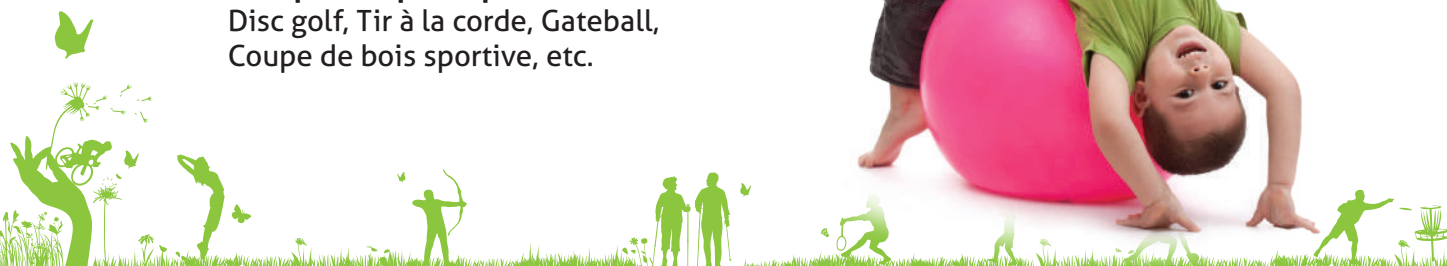
+1 000
Associations

50
Comités

Une grande diversité de pratiques :

Le réseau Sport en Milieu Rural regroupe de nombreuses associations qui proposent des activités sportives diverses. Plus d'une centaine de pratiques sont ainsi recensées, classées en 5 grandes familles :

- **Gym et activités de bien-être :**
Gym d'entretien, Danse, Pilates, Yoga, etc.
- **Sports de nature :**
Marche nordique, Randonnée, Vélo, etc.
- **Disciplines dites «classiques» :**
Sports de raquettes, Sports collectifs, Arts martiaux, Tir à l'arc, etc.
- **Jeux sportifs traditionnels :**
Quilles, Palets, Boules, etc.
- **Disciplines spécifiques à la FNSMR :**
Disc golf, Tir à la corde, Gateball, Coupe de bois sportive, etc.



Pourquoi adhérer au Sport en Milieu Rural ?

Partager les mêmes valeurs

La FNSMR est une fédération multisports qui a pour mission l'animation et le développement des territoires ruraux par le biais de l'activité sportive de loisir accessible à tous.

- **L'animation et le développement des territoires ruraux**

La vitalité des territoires ruraux est la raison d'être de la FNSMR.

- **Le sport loisir accessible à tous**

Le sport est un levier de l'animation et du développement des territoires. Il est essentiel qu'il soit accessible à tous à la fois en termes de proximité (sites de pratique) mais également financier (tarifs de licences).

- **Le lien social et la solidarité**

Le sport est un excellent vecteur de lien social, véritable ciment du vivre ensemble. La solidarité et la convivialité sont des éléments centraux de la vision du sport à la FNSMR.

- **La Santé**

Le bien-être physique, psychologique et social des pratiquants est désormais au cœur du projet de la FNSMR.

Bénéficiaire de services

- Agrément sport du Ministère SPOV2434526A
- Membre du Comité National Olympique (CNOSF)
- Assurance multirisques RC et IA
- Outil de gestion des adhésions simple et efficace : "Gestaffil"
- Tarifs attractifs
- Formation des animateurs
- Subventions : PSF territorial via l'Agence Nationale du Sport (ANS)
- Aide au financement de matériel
- Agrément Service Civique
- Protocole national SACEM
- Aide à l'organisation de manifestations
- Participation aux événements fédéraux
- Une équipe réactive et disponible



Du sport loisir au sport de haut niveau

La plupart des activités pratiquées dans les associations s'inscrivent dans le cadre du sport loisir.

En effet, les fédérations délégataires gèrent la compétition et le haut niveau dans les disciplines qui leur sont dévolues. Dans certains cas, la FNSMR peut avoir un rôle de détection en orientant les pratiquants intéressés vers ces fédérations délégataires.

Mais s'agissant des disciplines non couvertes par une fédération délégataire, la FNSMR traite l'ensemble de la discipline : loisir, formation, compétition, et haut niveau. C'est le cas des disciplines de palet, des boules bretonnes, de la coupe de bois sportive, du tir à la corde, du gateball.





L'assurance

« Groupama PVL / FNSMR »

La FNSMR a souscrit auprès de Groupama Paris-Val-de-Loire (PVL) un contrat d'assurance couvrant les activités pratiquées par les associations adhérentes de la Fédération (hors exclusions).

Cette assurance, obligatoire pour toute association sportive, couvre à la fois les structures (Responsabilité Civile) et les individus (Individuelle Accident + Responsabilité Civile) pour les activités pratiquées dans le cadre des associations affiliées (hors exclusions).

Références : Article L321-2 ; L321-4 ; L321-6 du code du sport.

Qu'est-ce que l'assurance « Responsabilité Civile » ?

L'assurance « responsabilité civile » garantit l'indemnisation des dommages matériels et corporels causés à l'occasion d'un accident, dans le cadre d'une activité proposée par l'association figurant dans l'objet de ses statuts.

Elle est conçue pour permettre aux victimes d'être toujours et correctement indemnisées.

Elle est obligatoire pour toute association sportive. Elle couvre la responsabilité civile du groupement sportif, de l'organisateur, de leurs préposés et celle des pratiquants (les licenciés et pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux).

Via le contrat national avec Groupama PVL, la FNSMR vous propose une assurance RC adaptée à vos activités.

Qu'est-ce que l'assurance « Individuelle Accidents » ?

C'est un contrat individuel, qui couvre l'individu des dommages corporels (blessures, invalidité, décès, etc.) qu'il subit.

Si l'assurance individuelle n'est pas obligatoire pour la pratique d'un sport, elle est toutefois fortement conseillée. Toute association a l'obligation d'informer par écrit ses adhérents de l'intérêt pour eux de souscrire une assurance IA.

Via le contrat national avec Groupama PVL, la FNSMR vous propose une assurance IA adaptée à vos adhérents et aux activités que vous leur proposez.



L'assurance

“Groupama PVL / FNSMR”

Qui est assuré ?

Au titre du contrat « Responsabilité Civile »

- Les associations affiliées à la FNSMR et leurs adhérents individuels.
- Les salariés des associations, dans le cadre des activités de la vie associative prévues aux statuts.

Au titre du contrat « Individuelle Accidents »

- Les membres des associations affiliées à la FNSMR titulaires de la licence FNSMR et ayant souscrit l'assurance IA proposée par la FNSMR.
- Les usagers non adhérents dans des conditions particulières (*limite de 12 manifestations par an et 150 participants*).
- Les salariés des associations affiliées et assurés en RC, titulaires de la licence FNSMR avec assurance IA.



Nature de la garantie

Au titre du contrat « Responsabilité Civile »

Sont garantis les dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels occasionnés dans le cadre des activités de l'association affiliée.

Exemple : Si à l'occasion de blessures causées à un individu, licencié ou non, ou de dommages au matériel lors de la préparation d'une manifestation sportive, la responsabilité de l'association est engagée, Groupama indemnise la victime selon les conditions du contrat.

Des extensions de garantie concernant les biens mobiliers et immobiliers peuvent être souscrites auprès des caisses régionales de Groupama ou de tout autre assureur.

Au titre du contrat « Individuelle Accidents »

Est garantie la personne physique titulaire de la licence FNSMR, ayant souscrit l'assurance IA, victime d'un accident corporel sans que la responsabilité civile de l'association soit engagée.

Exemple : blessure d'un licencié au cours d'une activité proposée par l'association, sans que la responsabilité de celle-ci soit engagée. Groupama prend en charge les dépassements de frais liés à l'arrêt de travail éventuel (déduction faite de la franchise de 8 jours) voire prend en charge les frais de recours à une aide à domicile.

Pour plus de précisions, se reporter au site

www.sportrural.fr rubrique « Adhésion », onglet « Assurance »



La Charte d'affiliation à la FNSMR

En adhérant à la FNSMR, l'association s'engage à respecter la présente charte et à en faire la promotion auprès de ses adhérents individuels.



L'association s'engage à respecter les valeurs prônées par la FNSMR

- L'animation globale du milieu rural : les pratiques sportives en milieu rural ont pour but de maintenir l'attractivité et le dynamisme des territoires ruraux.
- La diversité des pratiques : la FNSMR est une fédération multisports au sein de laquelle des dizaines de pratiques sportives trouvent leur place. Les associations doivent être ouvertes à la diversité qui fait la richesse et la force de notre réseau.
- La pratique sportive comme levier d'animation, de développement et de création de lien social en milieu rural, en particulier entre les générations.
- L'accessibilité du sport loisir au plus grand nombre (adaptabilité des règles de pratique, proximité géographique, coût financier...).
- Une approche globale : favoriser le lien naturel entre les activités sportives et les autres champs de l'animation en milieu rural (culture, tourisme, citoyenneté...).

L'association reconnaît bénéficiaire de droits et s'engage à assumer des responsabilités

Des droits

- Liberté d'association : l'existence de la FNSMR est fondée sur la loi du 1er juillet 1901 qui garantit la liberté d'association. Les personnes morales adhérentes de la FNSMR et de ses structures déconcentrées (CRSMR et CDSMR) sont fondées sur cette même loi.
- Droit de participer à la vie fédérale : élections, représentation aux AG...
- Droit de participer aux activités organisées par la FNSMR (critériums, rassemblements nationaux...).
- Droit de revendiquer des moyens de développement : fonds publics (ANS, subventions locales) et fonds FNSMR (aides aux actions).
- Droit de bénéficier des outils mis en place par la FNSMR : « Gestaffil », outil statistique et dispositif de gestion des adhésions et en ligne ; newsletter mensuelle ; site internet (sportrural.fr, le-palet.com, coupedeboissportive.org, disc-golf.fr, ...).

Des responsabilités

- Conformité à la loi 1901 : fonctionnement démocratique, transparence de gestion, respect des valeurs républicaines, parité...
- Conformité à la loi sur le sport : respect des statuts et des divers règlements (disciplinaire, financier).
- Respect du fonctionnement fédéral : règles de pratiques (critériums...), schéma d'adhésion...
- Devoir de respecter cette charte et d'en faire la promotion en la communiquant auprès des licenciés individuels.

L'application de ces règles donne à chaque responsable le droit de refuser tout nouvel adhérent ou d'exclure tout adhérent qui ne répondrait pas aux termes de la présente charte.



Focus

Pour mieux nous connaître, voici quelques focus sur des pratiques ou des dispositifs spécifiques à la FNSMR.

Les critères et rassemblements nationaux

- Si le sport loisir représente la très grande majorité de la pratique à la FNSMR, la compétition existe néanmoins.

Quelques disciplines font l'objet d'une organisation spécifique (Tennis de Table, Tir à l'arc, Badminton, etc.). Ces «compétitions loisirs» prennent la forme de «critériums et rassemblements nationaux».

Leur organisation favorise la pratique intergénérationnelle et permet aux sportifs du réseau de s'affronter de manière conviviale.

L'échange et la dégustation de produits du terroir est un des moments forts de ces événements.



Les Jeux Sportifs Traditionnels

Les jeux sportifs traditionnels sont éminemment liés à la culture et à l'identité des territoires.

La FNSMR a à cœur de valoriser ces pratiques à travers l'organisation de compétitions, de rassemblements régionaux ou nationaux, etc.

Parmi ces pratiques, on retrouve les jeux de palets, de quilles, de boules, etc.

Des formations adaptées

La FNSMR a mis en place un dispositif de formations fédérales qui permet aux bénévoles d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques pour encadrer et animer les activités sportives proposées par leurs associations.

Ces formations fédérales permettent également d'acquérir des bases pour suivre des formations professionnelles à l'animation sportive.





Focus

Le Sport Santé

La FNSMR a développé depuis plusieurs années, un secteur «sport santé» particulièrement dynamique, à travers des projets visant à maintenir ou améliorer le capital santé pour tous et à s'engager dans la prévention avec le soutien de partenaires motivés et impliqués.

Adhésions : avec "gestaffil", c'est vous qui gérez !

A la FNSMR, les associations affiliées bénéficient d'un compte personnel sur "Gestaffil", la plateforme de gestion des licences.



Elles ont donc accès à tous leurs adhérents, peuvent éditer les licences, payer en ligne, effectuer des tris en fonction des disciplines, des catégories d'âge, de genre, etc.

Le protocole d'accord avec la SACEM



Depuis 2013, la FNSMR a négocié un protocole d'accord de centralisation avec la SACEM et la SPRE. Cet accord permet aux associations qui y adhèrent de bénéficier d'un abattement de 24% sur leur déclaration et de démarches simplifiées.

Le Mobil'Sport et le Mobil'Forme

Le Mobil'Sport (et sa version "santé", le Mobil'Forme) est un dispositif itinérant qui permet d'apporter la pratique sportive dans les lieux les plus reculés.



Il s'agit de véhicules remplis de matériels sportifs qui se rendent dans les villages pour proposer des animations sportives de loisir aux habitants.

Près d'une quinzaine de camions sont aujourd'hui en circulation dans le réseau.



mobil' sport

Développer la pratique sportive en milieu rural



LE SPORT PARTOUT

Le manque d'équipement, de matériel ou d'encadrement constitue un frein à la pratique sportive en milieu rural.

Pour y remédier, Mobil'Sport propose aux territoires ruraux une prestation sportive via une structure mobile – un fourgon et une remorque contenant du matériel sportif conduit par un·e éducateur·rice sportif·ive professionnel·le.

Mobil'Sport vient chez vous et s'installe sur les places et les salles polyvalentes des villages, les cours d'écoles, les plateaux multisports...

TOUS LES SPORTS

Plus de 40 sports sont présents dans le camion.

Les activités proposées permettent de développer l'adresse, l'équilibre et la motricité, mais aussi de pratiquer des sports innovants, des activités de santé bien-être, des sports collectifs, des jeux de raquettes ou des sports nature.

LE SPORT POUR TOUS

Mobil'Sport s'adresse à tous les publics : enfants, adultes, seniors ou personnes en situation de handicap.

A la journée, la demi-journée ou en soirée, l'intervention peut s'effectuer dans le cadre du sport santé, d'accueil de loisirs, des établissements scolaires, de journées événementielles, de séances découvertes et d'établissements spécialisés...





Fédération Nationale
Sport en Milieu Rural

Rejoignez-nous !!!



FNSMR

 1, rue Sainte Lucie
75015 Paris

 09 72 29 09 72

 federation@sportrural.fr

 www.sportrural.fr

 @FNSMR